

Le Temps

I. Le Temps. 1911-06-13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

DES RÉFORMES AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Une vieille lutte entre bureaucrates. — L'enseignement professionnel... La marine marchande. — Quatre administrations pour un seul service. — Des réformes nécessaires.

C'est moi qui commande! dit-on rue de l'Université. Non, c'est moi! réplique-t-on rue de Grenelle.

Si quelqu'un se présente, un rameau d'olivier à la main, pour chercher un terrain d'entente, ici et là on crie à l'unisson: — C'est un saboteur! Il veut nous faire sauter tous à la dynamite!

Et cette situation dure depuis des années et des années! Mais M. Massé a bel et bien formé le projet de délimiter les attributions de son département.

Voilà qui est parler net. Et dès lors, ces lignes de principe tracées, voyons le plan de M. Massé.

On peut considérer l'enseignement technique comme réparti en trois cycles: l'enseignement supérieur, avec le Conservatoire des arts et métiers (École normale, les écoles normales, etc.); l'enseignement secondaire, avec les écoles professionnelles, qui forment les sous-officiers du commerce et de l'industrie; et l'enseignement primaire, avec les cours professionnels, où s'éduquent les apprentis, les futurs ouvriers.

En bien, ce qu'il importe d'abord de refondre, c'est le cycle supérieur. Actuellement, des professeurs de l'enseignement secondaire, ce sont les écoles normales.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

Il y en a trois actuellement. On a pensé qu'une seule suffirait, qui réunirait des hommes et des femmes. Or c'est là une première erreur, parce que les matières enseignées à celles-ci ont rien de commun avec les matières enseignées à ceux-là.

merce dans les écoles professionnelles, l'Université dans ses écoles supérieures, on échangeait, on échangeait, sous l'unité de direction, on vivrait non plus en ennemis, mais en bons voisins, qui se prêtent leurs.

C'est là le point capital de la réforme. Le vice du régime actuel, tout le monde le sait, c'est la dualité de directions. Je connais un établissement dépendant du ministère du commerce et qui est installé dans le même local qu'un établissement dépendant du ministère de l'Instruction publique.

Enfin, M. Massé a formé un dernier projet concernant la marine marchande. Et voici la position de la question.

En 1906, quand on amputa le ministère du commerce de deux de ses directions pour constituer le ministère du travail, on donna en compensation une partie des services de la marine marchande, jusqu'alors dévolus au ministère de la rue Royale.

Un exemple de la confusion qui s'est fait dans les esprits, alors que les écoles d'hydrographie dépendent uniquement du commerce.

Les choses sont même plus compliquées qu'on ne croit. Les travaux dans les ports sont effectués le plus souvent à la demande et sur le budget des chambres de commerce, mais par les travaux publics; les traités avec certaines compagnies de navigation pour les escales et les itinéraires, les conventions postales sont passés par les travaux publics, alors que les écoles d'hydrographie dépendent uniquement du commerce.

Restent le second et le troisième cycle, c'est-à-dire les écoles professionnelles, qui forment les sous-officiers, et les cours professionnels, qui forment le gros de l'armée industrielle et commerciale.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

former des apprentis. Eh bien, avec la loi dont je sollicite le vote et avec un budget décent, un ministre peut, sans gêner ni le commerce ni le développement de l'activité nationale.

Enfin, M. Massé a formé un dernier projet concernant la marine marchande. Et voici la position de la question.

En 1906, quand on amputa le ministère du commerce de deux de ses directions pour constituer le ministère du travail, on donna en compensation une partie des services de la marine marchande, jusqu'alors dévolus au ministère de la rue Royale.

Un exemple de la confusion qui s'est fait dans les esprits, alors que les écoles d'hydrographie dépendent uniquement du commerce.

Restent le second et le troisième cycle, c'est-à-dire les écoles professionnelles, qui forment les sous-officiers, et les cours professionnels, qui forment le gros de l'armée industrielle et commerciale.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

Le projet en question est en effet extrêmement vaste: sa structure imposante s'étale en 69 articles. C'est une énorme machine. Et étant donné les déplorables méthodes qui caractérisent depuis quelques années le travail parlementaire, on peut craindre avec M. Massé que présentée en totalité au Parlement, son examen ne dépasse les limites d'une législature.

testent contre cette tentative de captation du suffrage universel, et quittent la salle du congrès aux cris de « Vivent la République! »

Ont signé les présidents des comités radicaux, radicaux socialistes et d'Alliance républicaine démocratique de Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Chateau, le Vésinet, le Pecq, Croissy.

NOUVELLES DU JOUR

M. Fallières et M. Monis. Le président de la République, accompagné de M. Lamoussier, secrétaire général de la présidence, s'est rendu dans l'après-midi d'hier au ministère de l'Intérieur, pour prendre des nouvelles de M. Monis.

Les résultats financiers des dix derniers exercices. Au moment où s'engage devant le Sénat la discussion du budget de 1911, il est intéressant de faire connaître les résultats des dix derniers exercices financiers. Voici, d'après le rapport général de M. Gauthier:

Table with 3 columns: Exercices, Excédents de recettes, Déficit. Rows for 1901-1910 (résultats provisoires).

Les chiffres relatifs à l'exercice 1910 sont provisoires. Le déficit actuel de 126 millions et demi de francs est diminué du montant des annulations de crédits en règlement d'exercice.

On observera que six des dix derniers exercices se sont soldés en déficit et quatre seulement en excédent. Le déficit total (483 millions) est supérieur à l'excédent total (318 millions) de 165 millions.

Les impôts indirects en mai. L'administration des finances vient de faire connaître le rendement des impôts et revenus indirects correspondants de mai 1910.

Le produit des cinq premiers mois de l'exercice 1910 est de 121.200.000 francs, contre 120.200.000 francs en mai 1909.

COMPARAISON. Table with 4 columns: PRODUITS, AVEC LES ÉVALUATIONS, AVEC MAI 1910. Rows for EN PLUS, EN MOINS.

PUY-DE-DOME (ARRONDISSEMENT DE THIERS). — Scrutin de ballottage. Inscrits: 24.573. — Votants: 13.893.

MM. le docteur Clausat, socialiste unifié, 12.345. Elu. Guillemin, radical socialiste, 2.548.

Conseils généraux. Nond. — Dans le canton de Marchiennes a eu lieu hier le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller général.

SEINE. — Dans le canton de Vanves il y avait un conseiller général à élire hier. Les voix se sont ainsi réparties:

MM. Mayer, rad. soc., 3.901; Fourquemin, rad. soc., 2.639; Ripiquet, rad. unifié, 1.882; Baudoin, radical, 753; Lemaire, socialiste unifié, 621.

La succession de M. Maurice Bertheaux. Un congrès, auquel avaient été convoqués tous les conseillers municipaux et les membres du comité, a été tenu hier à la réunion organisée par le comité radical socialiste de Brest.

Après une protestation faite par le vice-président, M. Telvanhard, le congrès a élu M. Bertheaux, ancien chef adjoint du cabinet de M. Bertheaux au ministère de la guerre, plusieurs fois candidat dans la 2^e circonscription de Versailles, à développer le premier son programme.

La parole a été donnée ensuite à M. Gaston Rouvier, maire du Vésinet. Mais M. Rouvier a déclaré que le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, avait demandé sa candidature, ayant critiqué la façon dont le congrès avait été constitué, c'est-à-dire une suspension de séance pour le consulter.

La séance ayant été suspendue, le comité cantonal a décidé qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître le congrès. La moitié des personnes présentes ont alors quitté la salle.

Après la reprise de la séance, le congrès a entendu M. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, et M. Emile Laurent a été désigné, par 279 voix, pour représenter le comité cantonal.

Les personnes qui avaient quitté la salle ont réitéré la protestation suivante: « Nous sommes républicains, représentant la grande majorité de l'assemblée, constatant que le prétendu congrès, tenu le 11 juin 1911, a été organisé d'une façon tendancieuse en faveur d'un seul candidat, pro-

phrases et cris à l'italienne, sans signification, sans particularité et sans portée. Mais lorsque son livret lui fournit un épisode pittoresque, un élément de poésie et de lyrisme, M. Giordano l'abandonne et se livre à une improvisation assez forte et assez heureuse. Le deuxième acte, en son ensemble, bien qu'il soit court par un duo vulgaire et sans intérêt de Stephana et de son amant, bien qu'il ne possède à proprement parler aucun mérite de composition musicale, puisqu'il est presque uniquement formé par le crescendo et le decrescendo d'une mélodie populaire russe, le Chant des bateliers de la Volga, est un des plus intéressants et les plus réussis d'une trilogie infinie. La sensation d'un échange de vues auquel prirent part MM. E. Lévassier, administrateur du Collège de France; Jouanny, membre de la chambre de commerce de Paris; Larnaude, professeur à la faculté de droit de Clermont, se mêla à une discussion commerciale, elle a formulé les résolutions suivantes: « Le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, a déclaré que le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, avait demandé sa candidature, ayant critiqué la façon dont le congrès avait été constitué, c'est-à-dire une suspension de séance pour le consulter. La séance ayant été suspendue, le comité cantonal a décidé qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître le congrès. La moitié des personnes présentes ont alors quitté la salle. Après la reprise de la séance, le congrès a entendu M. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, et M. Emile Laurent a été désigné, par 279 voix, pour représenter le comité cantonal. Les personnes qui avaient quitté la salle ont réitéré la protestation suivante: « Nous sommes républicains, représentant la grande majorité de l'assemblée, constatant que le prétendu congrès, tenu le 11 juin 1911, a été organisé d'une façon tendancieuse en faveur d'un seul candidat, pro-

phrases et cris à l'italienne, sans signification, sans particularité et sans portée. Mais lorsque son livret lui fournit un épisode pittoresque, un élément de poésie et de lyrisme, M. Giordano l'abandonne et se livre à une improvisation assez forte et assez heureuse. Le deuxième acte, en son ensemble, bien qu'il soit court par un duo vulgaire et sans intérêt de Stephana et de son amant, bien qu'il ne possède à proprement parler aucun mérite de composition musicale, puisqu'il est presque uniquement formé par le crescendo et le decrescendo d'une mélodie populaire russe, le Chant des bateliers de la Volga, est un des plus intéressants et les plus réussis d'une trilogie infinie. La sensation d'un échange de vues auquel prirent part MM. E. Lévassier, administrateur du Collège de France; Jouanny, membre de la chambre de commerce de Paris; Larnaude, professeur à la faculté de droit de Clermont, se mêla à une discussion commerciale, elle a formulé les résolutions suivantes: « Le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, a déclaré que le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, avait demandé sa candidature, ayant critiqué la façon dont le congrès avait été constitué, c'est-à-dire une suspension de séance pour le consulter. La séance ayant été suspendue, le comité cantonal a décidé qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître le congrès. La moitié des personnes présentes ont alors quitté la salle. Après la reprise de la séance, le congrès a entendu M. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, et M. Emile Laurent a été désigné, par 279 voix, pour représenter le comité cantonal. Les personnes qui avaient quitté la salle ont réitéré la protestation suivante: « Nous sommes républicains, représentant la grande majorité de l'assemblée, constatant que le prétendu congrès, tenu le 11 juin 1911, a été organisé d'une façon tendancieuse en faveur d'un seul candidat, pro-

phrases et cris à l'italienne, sans signification, sans particularité et sans portée. Mais lorsque son livret lui fournit un épisode pittoresque, un élément de poésie et de lyrisme, M. Giordano l'abandonne et se livre à une improvisation assez forte et assez heureuse. Le deuxième acte, en son ensemble, bien qu'il soit court par un duo vulgaire et sans intérêt de Stephana et de son amant, bien qu'il ne possède à proprement parler aucun mérite de composition musicale, puisqu'il est presque uniquement formé par le crescendo et le decrescendo d'une mélodie populaire russe, le Chant des bateliers de la Volga, est un des plus intéressants et les plus réussis d'une trilogie infinie. La sensation d'un échange de vues auquel prirent part MM. E. Lévassier, administrateur du Collège de France; Jouanny, membre de la chambre de commerce de Paris; Larnaude, professeur à la faculté de droit de Clermont, se mêla à une discussion commerciale, elle a formulé les résolutions suivantes: « Le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, a déclaré que le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, avait demandé sa candidature, ayant critiqué la façon dont le congrès avait été constitué, c'est-à-dire une suspension de séance pour le consulter. La séance ayant été suspendue, le comité cantonal a décidé qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître le congrès. La moitié des personnes présentes ont alors quitté la salle. Après la reprise de la séance, le congrès a entendu M. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, et M. Emile Laurent a été désigné, par 279 voix, pour représenter le comité cantonal. Les personnes qui avaient quitté la salle ont réitéré la protestation suivante: « Nous sommes républicains, représentant la grande majorité de l'assemblée, constatant que le prétendu congrès, tenu le 11 juin 1911, a été organisé d'une façon tendancieuse en faveur d'un seul candidat, pro-

phrases et cris à l'italienne, sans signification, sans particularité et sans portée. Mais lorsque son livret lui fournit un épisode pittoresque, un élément de poésie et de lyrisme, M. Giordano l'abandonne et se livre à une improvisation assez forte et assez heureuse. Le deuxième acte, en son ensemble, bien qu'il soit court par un duo vulgaire et sans intérêt de Stephana et de son amant, bien qu'il ne possède à proprement parler aucun mérite de composition musicale, puisqu'il est presque uniquement formé par le crescendo et le decrescendo d'une mélodie populaire russe, le Chant des bateliers de la Volga, est un des plus intéressants et les plus réussis d'une trilogie infinie. La sensation d'un échange de vues auquel prirent part MM. E. Lévassier, administrateur du Collège de France; Jouanny, membre de la chambre de commerce de Paris; Larnaude, professeur à la faculté de droit de Clermont, se mêla à une discussion commerciale, elle a formulé les résolutions suivantes: « Le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, a déclaré que le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, avait demandé sa candidature, ayant critiqué la façon dont le congrès avait été constitué, c'est-à-dire une suspension de séance pour le consulter. La séance ayant été suspendue, le comité cantonal a décidé qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître le congrès. La moitié des personnes présentes ont alors quitté la salle. Après la reprise de la séance, le congrès a entendu M. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, et M. Emile Laurent a été désigné, par 279 voix, pour représenter le comité cantonal. Les personnes qui avaient quitté la salle ont réitéré la protestation suivante: « Nous sommes républicains, représentant la grande majorité de l'assemblée, constatant que le prétendu congrès, tenu le 11 juin 1911, a été organisé d'une façon tendancieuse en faveur d'un seul candidat, pro-

phrases et cris à l'italienne, sans signification, sans particularité et sans portée. Mais lorsque son livret lui fournit un épisode pittoresque, un élément de poésie et de lyrisme, M. Giordano l'abandonne et se livre à une improvisation assez forte et assez heureuse. Le deuxième acte, en son ensemble, bien qu'il soit court par un duo vulgaire et sans intérêt de Stephana et de son amant, bien qu'il ne possède à proprement parler aucun mérite de composition musicale, puisqu'il est presque uniquement formé par le crescendo et le decrescendo d'une mélodie populaire russe, le Chant des bateliers de la Volga, est un des plus intéressants et les plus réussis d'une trilogie infinie. La sensation d'un échange de vues auquel prirent part MM. E. Lévassier, administrateur du Collège de France; Jouanny, membre de la chambre de commerce de Paris; Larnaude, professeur à la faculté de droit de Clermont, se mêla à une discussion commerciale, elle a formulé les résolutions suivantes: « Le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, a déclaré que le comité cantonal de Saint-Germain-en-Laye, avait demandé sa candidature, ayant critiqué la façon dont le congrès avait été constitué, c'est-à-dire une suspension de séance pour le consulter. La séance ayant été suspendue, le comité cantonal a décidé qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître le congrès. La moitié des personnes présentes ont alors quitté la salle. Après la reprise de la séance, le congrès a entendu M. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, et M. Emile Laurent a été désigné, par 279 voix, pour représenter le comité cantonal. Les personnes qui avaient quitté la salle ont réitéré la protestation suivante: « Nous sommes républicains, représentant la grande majorité de l'assemblée, constatant que le prétendu congrès, tenu le 11 juin 1911, a été organisé d'une façon tendancieuse en faveur d'un seul candidat, pro-